

*bulletin municipal - édition du 5 février 2024*



**Réception des forces vives et repas des aînés**

**Projet de végétalisation de la cour de l'école**

**Sécurité et cadre de vie**

**L'actu des associations**

6



3 édito : le mot du Maire

4 **Le mémo de Tout Aspach**  
horaires mairie, coordonnées

5 **Tout Aspach en bonne santé**  
pharmacies de garde  
numéros d'urgence

6 **Tout Aspach à la Mairie**  
6 comptes-rendus  
11 décès  
12 commande de bois  
13 commémoration du 11 novembre  
15 sécurité et cadre de vie  
18 projet de végétalisation de la cour de l'école

20 **Tout Aspach est informé**  
20 le mot de la Brigade Verte

22 **Tout Aspach fête**  
22 les grands anniversaires en 2024  
23 état civil  
23 réception des forces vives, repas des aînés

24 **Tout Aspach se passionne**  
24 sauvegarde du patrimoine historique  
26 les anagrammes de Galilée

28 **Tout Aspach entreprend**  
Charley's Tatoo

29 **Tout Aspach s'associe**  
29 ASCLA  
30 Amicale des Donneurs de Sang  
31 UNC  
32 Sax o'clock

33 **Tout Aspach à l'école**  
33 nos fêtes d'hiver à l'école maternelle  
34 les ULIS racontent... le concert de Noël  
35 rentrée 2024 à l'école maternelle

36 **Tout Aspach en images**

5



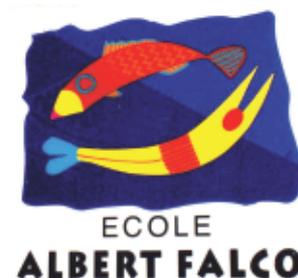
13



23



33



29



L'information en temps réel est désormais transmise via Facebook et l'application gratuite **Illiwap** (qr\_code ci-contre).  
Nous n'utiliserons plus les anciens canaux SMS ou mail.

la commission info



photos de couverture

commémoration du 11 novembre (photo M. Martin)  
réception des forces vives du village  
médaillon : déco de Noël par les agents



Très chers Aspachaises et Aspachois,

le mot du Maire



Dans ce numéro du « Tout Aspach », vous pourrez découvrir toute une série d'articles qui mettent en lumière quelques-uns de nos projets.

Par exemple, les ateliers de réflexion autour de la végétalisation de la cour de l'école qui ont démarré, en partenariat avec la Maison de la Nature du Sundgau. Ces ateliers collectifs devraient conduire à la finalisation des plans d'ici septembre. Il s'agit ici d'une belle collaboration avec la participation active des enfants et des enseignants, mais également de parents et d'élus, pour créer un espace le plus agréable possible à destination des écoliers. Si vous avez des idées ou des suggestions à apporter, n'hésitez pas à vous joindre à ce magnifique projet.

Vous pourrez également prendre connaissance des avancées quant à la sécurisation de la route de Thann. Les essais en cours seront bientôt remplacés par des dispositifs définitifs. Dans ce domaine également, toutes les contributions constructives sont les bienvenues.

Bien que le sujet soit complexe et suscite des opinions divergentes, cette sécurisation demeure plus que nécessaire, pour le bien de tous.

Pour exemple, un récent contrôle de vitesse effectué par la gendarmerie dans notre village a une fois de plus démontré que les véhicules roulent bien trop vite dans notre village.

Pour la deuxième année maintenant, les forces vives du village ont été remerciées par tout le conseil municipal et moi-même. Nous souhaitons ainsi exprimer notre gratitude et notre reconnaissance pour tout ce qu'elles/ils accomplissent pour le village.

Aussi, la municipalité leur a organisé un moment convivial bien mérité, la veille de notre fête des aînés.

Je tiens aussi à exprimer mes sincères remerciements à toutes les personnes impliquées dans l'organisation, la préparation et l'animation de ces deux beaux moments.

Enfin, même si le mois de février est déjà bien entamé et que nous nous dirigeons tout doucement vers le Printemps, il n'est jamais trop tard pour vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2024 pleine d'énergie, de santé et de projets.

Fabien Schoenig

Inscription pour  
recevoir la version  
imprimée de Tout  
Aspach



<https://forms.gle/LyX1cACdfSLYq13g8>

Retrouvez tous les bulletins Tout  
Aspach entièrement en couleurs sur le  
site communal en flashant ce QRcode.





place de l'Eglise  
68130 Aspach

## La Mairie

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 10h à 11h45  
13h30 à 15h30

Mardi 10h à 11h45  
17h à 20h

Jeudi 10h à 11h45  
13h30 à 15h30

Vendredi 10h à 11h45

### RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

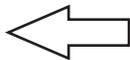
La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.

### PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h  
Prendre rendez-vous par téléphone

### CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02  
messagerie électronique : [mairie.aspach@wanadoo.fr](mailto:mairie.aspach@wanadoo.fr)



### SITE COMMUNAL

[parole-aspach.fr](http://parole-aspach.fr)

### PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails et prédemands sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)  
Trouvez les créneaux horaires et les lieux sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>



## Autres infos

### DÉCHÈTERIES D'ALTKIRCH, ILLFURTH, WALDIGHOFFEN

Horaires d'ouverture à compter du 1er janvier 2023

du lundi au vendredi \* : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h  
samedi : de 9h à 18h en continu

\* Illfurth : fermé le mardi

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.

Plus d'infos ici : <https://www.cc-sundgau.fr/vivre-et-habiter/decheteries.htm>

Horaires  
déchèteries



## Pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.

sous réserve de changements de dernière minute

## Allô Urgences

Pompiers : 18  
 SAMU : 15  
 Gendarmerie : 17  
 Veolia : 0969 323 554  
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068  
 Urgence Sécurité Gaz (GRDF) 24h/24 : 0800 47 33 33  
 Communauté de communes\* : 03 89 08 36 20  
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04  
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217  
 Allô Service Public : 39 39  
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119  
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115  
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37  
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

\* la CCS n'est plus compétente pour l'éclairage public, pour une demande ou signalement à ce sujet veuillez contacter la mairie.

2024	février	mars	avril	mai
1	F	J	D	L
2	F	E	H	B
3	H	E	H	B
4	H	H	L	C
5	G	H	L	C
6	G	G	J	K
7	B	G	J	D
8	B	D	C	D
9	I	L	C	E
10	J	L	M	K
11	J	D	M	F
12	I	A	B	F
13	L	A	K	A
14	L	B	K	A
15	C	B	B	M
16	C	M	E	M
17	D	M	E	H
18	D	C	I	G
19	M	C	I	G
20	M	K	G	J
21	F	K	G	H
22	F	G	F	L
23	K	F	F	L
24	A	F	J	I
25	A	G	J	B
26	K	E	A	B
27	I	E	M	I
28	I	A	M	D
29	J	A	A	D
30		I	L	E
31		I		E

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	10 rue de l'ill	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	PORTE D'ALSACE	40e rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	23 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	1 rue d'Alsace	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	6 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65

## Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.



retrouvez les pharmacies de garde sur [pharma68.fr/gardes.php](http://pharma68.fr/gardes.php)



## Comptes-rendus de séances du conseil municipal

### SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le conseil municipal, convoqué le 07 septembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire en date du 12 septembre 2023 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Françoise MAY, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS.

Excusé : Flavian BADELET

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux.

Il revient sur la rencontre conviviale entre les membres du conseil, le personnel communal, les enseignants et le personnel du périscolaire. Il remercie les participants, Céline pour l'organisation, tous ceux qui ont aidé, et aussi Monique qui a confectionné tous les desserts de la soirée.

Il informe ensuite les conseillers de la démission de Madame Régine BADELET, qui sera remplacée par Flavian BADELET, le suivant sur la liste.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

#### Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Installation de Monsieur Flavian BADELET
5. Plan communal de sauvegarde
6. Zones d'accélération des énergies renouvelables
7. Réservation de la chasse Holcim
8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

#### 1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

#### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

#### 3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

#### 4. Installation de Monsieur Flavian BADELET

Suite à la démission de Madame Régine BADELET le 11 août dernier, Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Flavian BADELET dans ses fonctions de conseiller municipal.

#### 5. Plan communal de sauvegarde

Alain WOLF présente aux conseillers le plan communal de sauvegarde (PCS) qu'il a rédigé ces dernières semaines.

Ce document est rendu obligatoire par un courrier du Préfet, daté du 29 août 2022, nous laissant un délai de deux ans pour le rédiger.

Il s'agit un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les tâches à réaliser par les acteurs communaux dans la gestion d'un évènement majeur naturel, technologique ou sanitaire qui pourrait se produire.

Cet outil, interne à la mairie, n'a pas vocation à être diffusé.

Il est proposé aux conseillers de s'inscrire dans les postes qu'ils pensent être les mieux adaptés à leurs compétences professionnelles ou personnelles.

Le document d'information communale sur le risque majeur (DICRIM) fait la liste des principales catastrophes pouvant se produire localement. Il a servi de source pour la rédaction du PCS et a été mis en ligne sur le site internet de la commune afin d'être consultable.

Un arrêté communal officialisant le PCS sera pris par Monsieur le Maire et envoyé à la préfecture.

Monsieur le Maire remercie Monsieur WOLF et les personnes qui ont participé à la relecture de ce document.

#### 6. Zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion aura lieu vendredi prochain à la sous-préfecture sur les zones d'accélération des énergies renouvelables.

Il s'agit pour les communes de déterminer des zones sur lesquelles il y aurait possibilité d'implanter des éoliennes, ou champs photovoltaïques, ou méthaniseur.

Des questions se posent déjà, l'impact sur l'environnement, est-ce efficace ou pas...

Les informations nécessaires à la réflexion de ce dossier parviendront plus tard.

#### 7. Réservation de la chasse Holcim

Résultats de la consultation sur le renouvellement de la chasse :

Deux tiers des propriétaires représentant 2/3 des surfaces ont donné leur accord pour l'abandon de leur produit de la chasse à la commune.

La commune de HEIDWILLER souhaite garder les parcelles derrière la déviation, les conseillers sont d'accord.

La société HOLCIM aimerait savoir si les parcelles résultant de l'échange peuvent déjà faire partie de son domaine chassable, avant même signature chez le notaire.

Le chasseur sera consulté à ce sujet et nous échangerons avec la cimenterie sur ce même sujet.

## 8. Compte-rendu des commissions communales

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- Le garage de la MDA a été réaménagé par les ouvriers communaux.

- L'ASCLA est d'accord pour l'organisation d'une marche aspachoise.

- Une habitante du village souhaite créer un atelier de peinture avec l'association l'ASCLA, contact sera pris avec Madame SCHNEBELEN.

- Nous avons eu une demande pour organiser un troc plantes dans la commune.

- Le tournoi de pétanque est remis au printemps 2024.

- La réunion du calendrier des fêtes 2024 aura lieu courant novembre.

- L'assemblée générale du sous-groupe des anciens combattants aura lieu le 21 octobre à la salle polyvalente. La commune offrira le vin d'honneur, la présence des conseillers municipaux serait souhaitable pour le service.

- Le parc à bosses n'est pas vraiment utilisé et nécessite de l'entretien. Un sondage paraîtra dans le prochain TA afin de recueillir les souhaits des utilisateurs.

- Les derniers articles de foot pourraient être vendus au club de Dannemarie.

- Un devis concernant l'inscription des noms sur le monument aux morts est en cours.

- Réflexion en cours sur le réaménagement du site du tilleul.

- 12 décembre prochain : rencontre entre les conseillers municipaux et le personnel communal.

- 06 janvier 2024 : rencontre entre les forces vives de la commune.

- 07 janvier 2024 : fête des aînés.

- Réunion avec la poste à 19h00 ce soir : l'audit va démarrer et les résultats seront communiqués courant février.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité - mobilité

- Le marquage des bandes de rive Route de Thann a été réalisé aujourd'hui.

- Discussion autour de la vitesse et des problèmes de circulation.

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires

- La rentrée scolaire s'est bien déroulée, il y a eu 4 nouvelles inscriptions durant cet été – 48 élèves en maternelle, 59 en élémentaire et 12 en ULIS (problème de transport pour ces enfants qui viennent en taxi ambulance en ce début d'année dû au changement de prestataire suite à un appel d'offre).

- Des travaux de réparation sur le collecteur de chauffage ont été réalisés cet été, merci à Sébastien qui est intervenu plusieurs fois.

- Problème de places au périscolaire, l'effectif maximum étant atteint. Une réunion aura lieu avec le directeur.

- Les enseignants soulignent que certains parents ne respectent pas la signalisation mise en place aux horaires d'entrée et de sortie des cours. Un rappel leur sera fait par le biais du guide de la circulation. Les ouvriers communaux iront faire de la sensibilisation concernant le sens de circulation auprès des automobilistes aux abords de l'école élémentaire pendant une semaine aux horaires d'entrée et de sortie de l'école.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Le tuyau complémentaire à la première tranche de travaux, permettant de collecter l'eau de pluie du second pan de toiture l'école maternelle, a été installé. Visuellement, il s'intègre bien dans le mur pignon du bâtiment.

- Une réflexion sera entamée sur l'acquisition d'une machine permettant de broyer l'herbe des accotements des chemins et des espaces verts de la commune. Les périodes choisies pour cet entretien tiendront compte du cycle de vie des insectes.

Il est signalé que la buse située Rue de l'Espérance entre les numéros 8 et 10 est bouchée.

Dominique STOESEL : commission de l'information

- Le prochain Tout Aspach est en cours de rédaction, impression prévue d'ici une semaine.

- Le contrat de maintenance pour le serveur de la mairie a été signé avec Monsieur REINSTETTEL.

## 9. Compte-rendu des commissions intercommunales

- Une réunion relative au PLUi est prévue lundi.

- La réunion d'information sur la chasse destinée aux élus aura lieu demain.

- Il faudra faire une information sur l'augmentation de la taxe foncière et expliquer aux citoyens que celle-ci ne résulte pas de l'augmentation du taux communal, mais de la base qui a été augmentée de 7,5% et de la part intercommunale qui a pris 2%.

## 10. Divers

- Des villageois ont demandé quand la commune allait recommencer à éclairer le village le matin. Monsieur le Maire a déjà contacté la société PONTIGGIA, qui gère l'éclairage public pour la commune, afin qu'elle vienne reprogrammer l'allumage dès 5h du matin (ni le maire, ni les agents communaux n'ayant la main sur la programmation).

- Le 27 septembre 2023, les travaux pour la dernière phase d'adduction d'eau commenceront.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h15.

## SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

Le conseil municipal, convoqué le 10 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire en date du 17 octobre 2023 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Sandrine JOLY, Flavian BADELET, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ et Géraldine COGNARD-GROSS.  
Excusée : Françoise MAY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC, Frédéric FREYBURGER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, et plus particulièrement à Flavian BADELET qui assiste à son premier conseil municipal.

Il propose ensuite d'observer une minute de silence en hommage aux derniers événements qui se sont déroulés ces derniers jours.

Puis il propose de rajouter un point à l'ordre du jour, l'approbation du rapport d'activité de la Communauté de Communes – accepté à l'unanimité des membres présents – point n°8.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

### Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Chasse : bail 2024-2033
5. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
6. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement
7. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets
8. Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Sundgau
9. Compte-rendu des commissions communales
10. Compte-rendu des commissions intercommunales
11. Divers

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

### 3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

### 4. Chasse : bail 2024-2033

Le Conseil municipal, après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033 et notamment le cahier des charges arrêté par le Préfet et après avis de la commission communale consultative de chasse, qui s'est réunie le 02 octobre dernier :

1. prend acte de la décision des propriétaires, publiée le 14 septembre 2023 concernant l'abandon du produit de la location de la chasse et décide d'affecter ce produit à la couverture des cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole ;
2. décide de fixer à 269 ha 33a 64ca la contenance des terrains à soumettre à la location ;
3. décide de procéder à la location en un seul lot comprenant 269 ha 33a 64ca :  
lot n° 1 : 269 ha 33a 64ca  
dont 55ha 51a 56 ca boisé  
sur le ban communal d'Aspach ;
4. décide de mettre le lot en location de la façon suivante :  
Par convention de gré à gré avec le locataire en place
5. décide d'adopter le principe de clauses particulières et de les reporter dans le plan de gestion cynégétique : (clauses financières particulières, restrictions particulières à l'exercice de la chasse, renseignements d'urbanisme...)  
- Les promeneurs sont prioritaires ;  
- Les chasseurs s'engagent à mettre les panneaux en place lors des battues à l'entrée de tous les chemins, et de les enlever à l'issue de leur chasse ;  
- les locataires de la chasse devront être présents tout au long de l'année et particulièrement sur des périodes citées afin de limiter la population de sangliers pour limiter les dégâts.
6. décide pour le lot loué par convention de gré à gré de fixer la mise à prix comme suit :  
lot n°1: 2.500.- € ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de gré à gré.
7. décide de ne pas demander le plan de chasse pour le compte du propriétaire ;
8. décide de tolérer le pacage des moutons / de pâturage / de vaine pâture au cours de la période du présent bail, avec désignation des lieux et dates auxquels ils sont autorisés ;
9. décide de ne pas mettre à la charge du locataire les frais d'engrillagement ou de protection individuelle des plantations ;
10. décide de ne pas mettre à la charge du locataire les frais de création et d'entretien d'aménagements cynégétiques ;
11. décide de ne pas réviser le loyer annuellement (une abstention) ;

12. autorise Monsieur le Maire à poursuivre les opérations et à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Une copie du procès-verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

## **5. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en eau potable de présenter pour l'exercice 2022 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Après en avoir délibéré,  
PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

La commune d'Aspach n'est pas concernée par ce rapport car la fourniture en eau potable vient d'un autre réseau, mais elle doit l'approuver.

Monsieur le Maire informe les conseillers que certaines communes du Jura alsacien prennent l'eau dans les roches, il n'y a donc pas de réserve. En cas de manque de pluie, ces communes doivent être citernées.

## **6. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en assainissement de présenter pour l'exercice 2022 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Après en avoir délibéré,  
PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

En ce qui concerne l'assainissement, les dépenses engagées par la Communauté de Communes Sundgau sont très importantes car il faut que l'eau rejetée soit propre.

La DSP (délégation de service public) a été confiée à SUEZ depuis le 19 septembre 2022.

La commune d'ASPACH compte 1140 abonnés.

## **7. Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets**

La collecte du lundi a permis de réaliser des économies grâce aux efforts des citoyens.

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2022 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Après en avoir délibéré,  
PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

## **8. Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Sundgau**

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2022 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Après en avoir délibéré,  
PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Sundgau.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission mobilité réfléchit à trouver une alternative au transport en commun qui n'est pas assez rentable ni assez cadencée (covoiture?)

L'effort en faveur de la sobriété énergétique doit continuer.

## **9. Compte-rendu des commissions communales**

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires  
La 1ère réunion du lancement du projet de re-végétalisation et de désimperméabilisation de la cour de l'école élémentaire a eu lieu avec les enseignants et la Maison de la Nature du Sundgau, avec proposition du calendrier des différentes phases du projet. Une réunion sera organisée avec le personnel communal le 6 novembre prochain, suivie d'une rencontre le 14 novembre avec les parents, les enseignants, le personnel communal et les membres du conseil municipal à la MDA (ou à la salle polyvalente en fonction du nombre de participants).

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- La commission s'est réunie le 3 octobre dernier.
- mardi 7 novembre : réunion avec les associations pour le calendrier des fêtes.
- mardi 12 décembre : apéritif dinatoire CM-personnel.
- samedi 06 janvier 2024 : rassemblement des forces vives du village (carpes-frites), animation avec Sax o'clock.
- Dimanche 07 janvier 2024 : fête des aînés : animation avec Sax o'clock, Emeline (en attente de la réponse de la chorale).
- Samedi 21 octobre aura lieu l'AG du sous-groupe de l'UNC d'Altkirch. Le vin d'honneur est offert par la commune, il faudra du monde pour le service vers 11h30 et pour le rangement l'après-midi.
- Devis pour plantation d'arbres vers le stade en cours.
- Attente du devis d'Orange Bleu pour le report des noms de l'ancien monument aux morts.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité - mobilité

- La commission s'est réunie sur place le 26 septembre dernier.
- Les coussins berlinois seront finalement posés Rue de l'Espérance.
- Réflexion sur l'installation d'un panneau stop à l'intersection Route de Thann/Rue du Réservoir (l'Unité routière émet un avis défavorable) et sur la mise en place d'obstacles physiques.
- Une bande jaune « interdiction de stationner » a été peinte à l'entrée du village côté Spechbach après l'écluse.
- Problème de circulation autour des écoles : le guide de la circulation a été distribué à tous les enfants, une sensibilisation a été faite à l'école avec le Maire et Mme STEVANOVIC, marquage au sol Rue des Merles, et prévention avec des agents communaux. Un rappel sera effectué auprès des parents après les vacances de la Toussaint, et une demande d'intervention sera faite auprès de la Brigade Verte.
- Suite à la construction de quatre nouveaux logements Rue de l'Espérance, le carrefour sera réorganisé (avec la pose de coussins berlinois).
- Une zone école sera matérialisée avec marquage et pose de panneaux.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Suite à la réflexion sur l'acquisition d'une machine permettant de broyer l'herbe des accotements des chemins et des espaces verts de la commune, et après une saison 2023 de tests, un point a été fait avec les ouvriers communaux. Il est décidé de ne pas procéder à cet achat et d'utiliser les machines de la commune pour le moment. Le broyage complet des espaces verts sera reporté à la fin de l'été, le strict minimum sera tondu durant la saison (moitié des chemins) afin de permettre la nidification des insectes.
- En ce qui concerne le travail en hauteur, la commune ne dispose plus d'échafaudage aux normes, alors que certains chantiers se profilent (nettoyage des gouttières à la Litten et remplacement de celles de la réserve communale notamment). L'idée est soit d'acheter un nouvel échafaudage (environ 3 400.-€), soit d'en louer un ponctuellement (216.-€/semaine). La question des habilitations se pose, un point sera fait pour le travail en hauteur ainsi que pour le montage et démontage des échafaudages.
- Les trois mâts portant les drapeaux devant la mairie seront

modifiés afin de faciliter et sécuriser le remplacement des drapeaux en cas de besoin.

- Le nettoyage de la façade ouest du clocher de l'église à l'aide d'un drone devrait avoir lieu dans les prochains jours.

Dominique STOESEL : commission de l'information

- La commune a 424 abonnés sur la plateforme d'information Illiwap. Ce nombre est en croissance régulière depuis début 2022. Rappelons qu'il s'agit du canal privilégié pour la diffusion d'alertes instantanées (coupures de réseaux...).
- Seules trois personnes ont répondu au sondage sur l'utilisation du parc à bosses lancé dans le dernier bulletin Tout Aspach. Aucune statistique ne peut donc en être déduite.
- On note un petit pic de connexions au site communal autour de la date de parution du bulletin municipal (parution en ligne signalée via Illiwap) mais bien inférieur à ce qui était attendu compte-tenu du fait que seuls 120 exemplaires papiers du bulletin ont été distribués aux personnes inscrites à cet effet. Soit l'information n'est pas passée soit beaucoup de gens ont oublié de s'inscrire pour recevoir le bulletin imprimé.

Un des terrains de pétanque a été désherbé par les ouvriers, un point sera fait avec Monsieur SEMPROLI pour l'entretien l'année prochaine.

Une pancarte sera installée sur le 2<sup>e</sup> terrain informant qu'il ne sera pas entretenu par la commune.

Il est proposé de créer un terrain de pétanque sur la moitié du terrain de foot. Une réflexion sera entamée afin de créer un attrait aux différentes zones.

## 10. Compte-rendu des commissions intercommunales

SIASA : Madame LIDY fait le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée ce même jour :

- La cotisation 2024 ne devrait pas augmenter
- La gare routière située entre le collège et le lycée ne sera plus gérée par le SIASA à compter du 31 décembre 2023 : elle sera reprise soit par la mairie d'ALTKIRCH soit par la région Grand Est (espaces verts – éclairage public – passerelle)
- Création d'un poste d'agent administratif à raison de 5h hebdomadaire.

BRIGADE VERTE : la réunion aura lieu la semaine prochaine.

MJC : Sandrine JOLY fait le compte-rendu de l'AG qui s'est déroulée le 13 octobre dernier :

- Le bilan de la saison 2022-2023 fait apparaître un résultat positif de 11 185.-€ qui viendra en déduction de la dette existante.
- Au 30/06/2023, le nombre d'adhérents est de 2 738 (2021-2022 : 2 301 adhérents)
- Budget 2023-2024 : le souhait de la MJC est de maintenir le nombre d'adhérents à 2 700 au 30 juin 2024.
- Le projet associatif a été retravaillé par quelques membres du CA et validé lors des derniers CA et assemblée générale.

Communauté de Communes SUNDGAU : Monsieur le Maire présente le bilan de mi-mandat.

Un courrier expliquant la hausse de la taxe foncière a été adressé à toutes les communes.

## 11. Divers

1. Serge STIMPFLING demande si la recherche des bornes a été faite rue de Walheim, à l'occasion des travaux qui y ont été faits. Le maire répond que le géomètre qui a réalisé l'étude considère que les relevés topographiques sont suffisants. Alain WOLF précise que la recherche des bornes ne se fait que plus tard, si nécessaire et à la demande de la commune (ou des particuliers).

2. Pour la rue de la Forêt et la Rue des Jardins, les plans topographiques ont été envoyés pour un chiffrage des travaux au plus juste. Une fois ce chiffrage rendu, nous pourrons déterminer quels travaux peuvent être réalisés et dans quelle(s) rue(s) : rue de la Forêt et/ou rue des Jardins.

3. Régis BRAND demande si les bordures de trottoirs de la portion de la rue de Thann actuellement en travaux seront changées par la même occasion. Le maire confirme que celles qui peuvent être changées au cours des travaux le seront. Le coût exact de cette opération est encore en attente.

Il ajoute qu'au cours de ces travaux d'adduction d'eau, un tunnel sous-terrain a été mis au jour, au niveau de l'ancienne entreprise de vente de gaz et de fuel, rue de Thann. Ce tunnel gênant l'avancée des travaux, il a été nettoyé par Sanicurage afin de pouvoir être tuyauté et rebétonné.

4. Fabien SCHOENIG annonce qu'une réunion avec M. GEYER (du Vélo-Club Sundgau) est prévue afin d'évoquer les Championnats de France de Cyclisme sur Route de l'Avenir qui auront lieu du 8 au 12 mai 2024 sur le territoire du Sundgau. En effet, les possibilités de parcours évoqués passeraient entre autre par ASPACH, ce qui pourrait bloquer la circulation dans le village pour tout ou partie du week-end. Plusieurs maires sundgaviens ont marqué leur mécontentement car ils ont appris la nouvelle par voie de presse, sans aucune consultation préalable des communes potentiellement concernées.

Le marché aux puces sera donc décalé au week-end précédent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00.

---

## Décès

24 septembre 2023	Claude André WEBER
05 décembre 2023	François GOMEZ
06 décembre 2023	Angèle BOUR
15 décembre 2023	Daniel Paul ROST
24 décembre 2023	Maria FELLET
27 décembre 2023	Fernand LERDUNG



Toutes nos condoléances  
aux familles en deuil.

## Commandes de bois



### PERCHIS ET FONDS DE COUPE

Pour l'achat de perchis (bois sur pied) et de fonds de coupe, veuillez contacter directement l'ONF :

M. Nicolas BIDOLI  
tél : 06 11 74 53 15  
mail : nicolas.bidoli@onf.fr

Le tarif est fixé à 15 € par mètre cube.

Tarifs inchangés



### COMMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Toutes les commandes de bois de chauffage ensterré doivent passer par la mairie.

Inscription en MAIRIE des commandes de bois de chauffage ensterré provenant des parcelles 13 et 14 dans le secteur de la carrière.

Inscription limitée à 20 stères par famille (dans la mesure des bois disponibles), délai d'inscription 29 février 2024.

Mélange feuillus divers : **55 € / stère**



Talon réponse à remplir et à remettre en MAIRIE pour le **29 février 2024**

#### COMMANDE DE BOIS DE CHAUFFAGE ENSTERRÉ

NOM ..... PRÉNOM.....

ADRESSE .....

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

COMMANDE : \_\_\_\_ stères soit \_\_\_\_ €

fait à ASPACH le .....

Signature

# Commémoration du 11 novembre

Message de Monsieur Sébastien Lecornu,  
ministre des Armées,  
et Madame Patricia Mirallès,  
secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire



Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans déjà que, dans la clairière de Rethondes, le maréchal Foch a apposé sa signature sur la convention d'armistice.

Cinq ans déjà que Clemenceau a présenté l'armistice à la Chambre des députés, saluant l'Alsace et la Lorraine retrouvées, honorant « nos grands morts qui ont fait cette victoire ». Et dans cette heure terrible, à l'appel du carillon des églises et des beffrois, dans le silence des canons qui se sont tus, coulent à travers tout le pays des larmes de soulagement et de fierté.

Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans que les blessures cicatrisent lentement. Sur les visages des gueules cassées. Dans le cœur des veuves. Dans la solitude des orphelins. Devant les tombes ouvertes pour un fils ou un père. Au pied des monuments aux morts dont s'est couvert le pays. Les Français sont devenus des sentinelles de l'oubli.

Le 11 novembre n'est plus seulement une date. C'est devenu le rassemblement de tous les Français.

C'est le 11 novembre 1920, quand le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe, pour ne jamais oublier le prix de la Victoire.

C'est le 11 novembre 1923, quand André Maginot allume la Flamme, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis.

C'est le 11 novembre 1940, quand, dans le désarroi des consciences, les lycéens et les étudiants de Paris font de la flamme un symbole de résistance. Quand chez nos compatriotes alsaciens et mosellans, coupés de leur Patrie, la résistance s'organise.

C'est le 11 novembre 1943, quand les résistants de l'Ain devançant la Libération en défilant dans Oyonnax.

C'est aussi le 11 novembre 1944, quand la France retrouve le droit de célébrer la victoire.

Alors, face aux noms inscrits sur les monuments devant lesquels nous sommes rassemblés, nous nous souvenons de tous les morts pour la France qui trouvent le repos dans nos mémoires reconnaissantes. Nous nous souvenons de ceux de 14, de ceux de 40 et de 44, de ceux de 1954 et de 1962, de ceux de 1983 ou de 2008 et de tous les autres. Nous nous souvenons de l'adjudant-chef Nicolas Latourte, du sergent-chef Baptiste Gauchot et du sergent-chef Nicolas Mazier, tous trois morts pour la France en 2023.

Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

Ils ont des droits sur nous, comme nous avons des devoirs à leur égard. Alors portons lucidement leur héritage. Car c'est en honorant leur sacrifice que se construit l'avenir de notre Nation, sans jamais douter de notre capacité à nous relever des plus grands périls.

Et portons fièrement le Bleuet de France, cette fleur dont l'éclosion ramenait la vie sur la terre déchirée des champs de bataille, qui désormais honore les morts et soutient ceux qui restent.

Aujourd'hui la flamme brille sous l'Arc de Triomphe depuis 100 ans durant lesquels les Français n'ont jamais cessé de clamer :

Vive la République !

Et vive la France !





L'ensemble Sax o'clock a enrichi la cérémonie en jouant quelques morceaux dont la Marseillaise. Notons qu'il n'est pas courant de trouver des arrangements de la Marseillaise pour quatre saxophones. Celui de cette soirée est dû à Monsieur Gérard Oscar Van Maele qui vécut à Mulhouse (voir encadré ci-dessous).

Gérard Oscar Van Maele

Musicien, compositeur

Né le 19 octobre 1907 à Ménin en Flandre occidentale, Belgique et décédé le 24 mai 1997 à Rixheim en Alsace.

Après des études musicales au conservatoire de Tourcoing, Van Maele obtint un 1er prix à l'unanimité de saxophone et de solfège en 1925. Il se consacra à la musique de variétés, ce qui le mena de Roubaix à Berck-plage, Paris (un temps au Moulin Rouge), Lille, Strasbourg, Calais, Alger, Oran, Bône et Meknès. Il dirigera quelque temps l'orchestre Germal à Marrakech.

De 1936 à 1939 il résida à Mulhouse. Musicien de variété, il pratiqua, outre le saxophone, la contrebasse, la trompette et le piano. Mobilisé en 1939 au Maroc, il travailla jusqu'en 1942 à Radio Maroc. Il parvint à gagner Lille en zone interdite puis, début 1945, revint à Mulhouse, après un court passage au Mans. Van Maele se vit confier les cours de saxophone et contrebasse au conservatoire de Mulhouse. Il conserva le poste de professeur à cette école jusqu'à sa retraite en 1972. Il participait également en qualité de musicien et soliste aux activités de l'orchestre de Mulhouse.

La musique de Van Maele demeura dans la ligne classique « plutôt romantique » selon sa propre expression, bien qu'il ait débuté dans le jazz. Van Maele pédagogue et musicien a participé très activement à la vie culturelle du Sud de l'Alsace, par sa disponibilité envers des musiciens aussi bien amateurs que professionnels. Lauréat de la ville de Mulhouse (1978), chevalier des Arts et des Lettres (1979), médaille du Conseil Général du Haut-Rhin (1992). Dès 1928, il composa sa première œuvre Mélodie de Flandre dédiée à son père ; puis il fit des arrangements pour des orchestres symphoniques ou de chambre entre autre la Marseillaise que nous avons pu vous jouer ce soir. Hommage à un grand musicien, compositeur et grand professeur de saxophone.

## Sécurité et cadre de vie

pages 15-17  
Céline STEVANOVIC  
Dominique STOESEL

### SÉCURISATION DE LA ROUTE DE THANN

Notre projet de sécurisation de la Route de Thann avance lentement : vous aurez remarqué des marquages au sol de couleur orange apposés pour avancer sur le sujet de la sécurisation de cette route principale.

Ces marquages temporaires ne vont pas tous faire l'objet d'une implantation d'un dispositif mais servent à établir le dossier de sécurisation auprès de la CEA et du CM, avec étude de toutes les possibilités techniques d'aménagements physiques pour réduire la vitesse.

Nous avons en effet relevé des chiffres impressionnants au niveau du radar pédagogique près de la mairie.

Le dossier sera mis en oeuvre avec notre prestataire habituel, la Commission et l'Unité routière courant du 1er trimestre 2024.

Toutes les possibilités techniques seront examinées. Il incombera au Conseil Municipal de décider lesquelles seront retenues, en fonction aussi de la date de renouvellement de la bande de roulement de la Route de Thann. Un planning sera alors proposé.

Les habitants riverains de la Route de Thann se manifestent clairement de plus en plus au sujet de ces vitesses excessives !

Une intervention de la Gendarmerie a été réalisée en décembre, et les constats des excès de vitesse sont clairs.

Il n'est pas prévu pour le moment de réunion publique ouverte à tout le village mais plutôt de faire de la prévention, puis éventuellement réunir les riverains immédiatement concernés par des dispositifs : coussins berlinois, écluses, priorités à droite, stop... à suivre. Tout est à l'étude, sauf les plateaux et feux tricolores trop onéreux pour notre budget communal.

Notez que certains riverains directs de la Route de Thann se sont déjà manifestés contre l'implantation de dispositifs aux abords de leur domicile, la tâche de sécurisation devient ardue !

Des dispositifs type écluses testés et utiles ont d'ailleurs déjà du être retirés du fait de pétition des riverains...

Il sera donc indispensable que chacun y mette du sien pour obtenir une qualité de vie et de mobilité dans le village.

Nous ne sommes pas à l'abri d'un accident de personnes, et notre devoir d'élus est de tout faire pour protéger les habitants !

Nous allons encore tester d'autres dispositifs, et le CM via la Commission Mobilité espère que nous trouverons tous un terrain d'entente !

La sécurité routière d'une route départementale est soumise à des règles et un dossier à transmettre à la CEA.

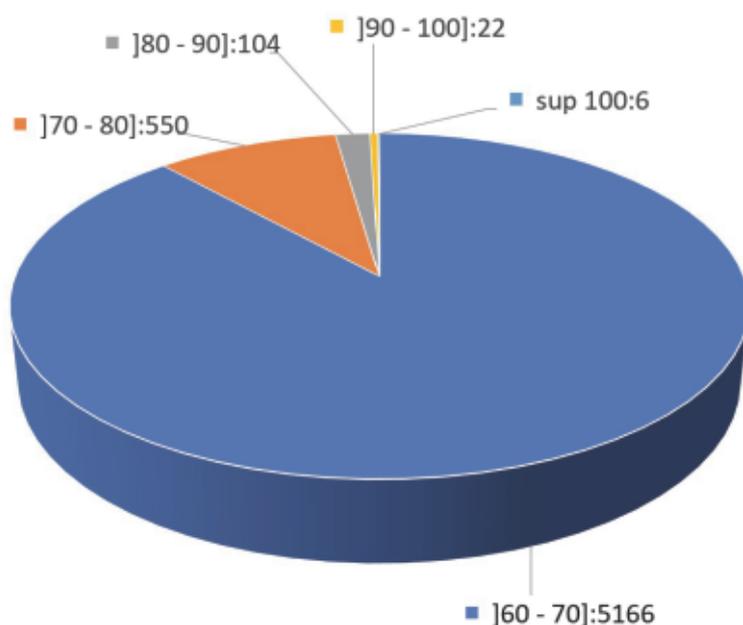
Et pour le moment c'est le cas de la Route de Thann.

### LES STATS DU RADAR

Relevé du radar pédagogique près de la mairie pour la période du 24 janvier 2023 au 24 novembre 2023 :

Environ 291300 passages (uniquement dans le sens sud-nord) dont 64100 avec une vitesse supérieure à 50 km/h (6 au-dessus de 100 km/h) !

**Répartition des excès supérieurs à 60 km/h**  
légende : ]plage de vitesse]:nombre de véhicules



Il faut ajouter à ces chiffres les plus de 58200 véhicules relevés entre 50 et 60 km/h.

Parmi les très grands excès de vitesse relevés on notera que tous n'ont pas lieu en pleine nuit.

Loin de vouloir accorder des circonstances atténuantes aux auteurs d'excès ayant lieu à des heures auxquelles peu de personnes circulent, le fait que certains de ces très grands excès aient lieu en plein jour ou en début de nuit ajoute un degré supplémentaire de criminalité à ces comportements.

Exemples :

Max : 111 km/h à 01h15

101 km/h le 31/10 à 18h48 (le soir d'halloween...)

15 relevés supérieurs à 90 km/h situés entre 13h et 21h !

## MUR DES PRÉSIDENTS

En Mairie : mise en place d'un "mur" de tous les Présidents de la Vème République avec les affiches officielles.

La Cinquième République, ou Ve République, est le régime politique républicain en vigueur en France depuis le 4 octobre 1958. Elle est mise en place par Charles de Gaulle, qui en est élu premier président.

Le rôle central du président de la République est consolidé par la légitimité découlant de son élection au suffrage universel direct, instaurée par référendum en 1962, ainsi que par l'alignement de la durée de son mandat sur celui de l'Assemblée nationale depuis 2002, à la suite du référendum constitutionnel de 2000.

En place depuis 65 ans, 3 mois et 21 jours au 25 janvier 2024, la Cinquième République est le régime républicain français le plus stable dans le temps après la Troisième République (1870-1940).



## MOBILITÉ

**Service d'AIDE à la MOBILITÉ** Pour **QUI ?** Sundgau

→ Les personnes âgées de **75 ans ou plus**  
→ Les personnes en situation de **handicap** (sous conditions)  
habitant le territoire de la **Communauté de communes SUNDGAU**

**7H - 19H**  
DU LUNDI AU VENDREDI

	Tarif Aller	Tarif A/R
Intramuros	4 €	8 €
0-10 Km	7,50 €	15 €
10-20 Km	11,50 €	23 €
20-30 Km	16 €	32 €
> 31 Km	18 €	36 €

**POUR ADHÉRER AU SERVICE CONTACTER VOTRE COM COM**  
**03 89 08 36 20**  
accueil@cc-sundgau.fr

**POUR RÉSERVER VOTRE TRAJET CONTACTER LES TRANSPORTS MOVEO**  
**09 82 55 00 30**  
contact@moveo.online  
du lundi au vendredi  
9h-12h / 14h-17h

Trajets uniquement au sein de la Communauté de Communes SUNDGAU

- Hôpitaux et cabinets médicaux spécialisés de Mulhouse et de Saint Louis
- EHPAD Mulhouse / Sud Alsace

## AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN STADE

Nous continuons nos travaux de réaménagement de l'ancien stade de foot d'ASPACH avec des plantations d'arbres.

Autre nouveauté à venir : ouverture de notre BOITE à OBJETS pour recycler et partager entre nous des objets utiles... pas de gâchis !

Le principe est tout simple :

- La boîte permet de donner des objets dont vous n'avez plus d'usage, ce qui évite de les jeter ou de les détruire, leur permettant d'entamer un second cycle de vie.

- De l'autre côté, vous pouvez vous servir librement et y prendre tout ce qui vous fait plaisir ou qui pourrait vous être utile.

Cette initiative permet d'innover en matière de lien social et s'inscrit dans une mesure concrète de sensibilisation à l'écologie, toutes générations confondues : développement durable, bien vivre-ensemble, promotion de la qualité de vie.



la future boîte à objets

## RAMASSAGE DES DÉCHETS ET PRÉSENTATION DES SACS ET BACS

Les déchets sont ramassés selon le planning rappelé ci-contre (en gris les dates de collecte des ordures ménagères, en jaune celles des emballages et papiers-cartons en sacs transparents). Le bac brun des biodéchets peut être présenté toutes les semaines.

Rappel : à Aspach la collecte a lieu les **lundis après-midi** (sauf si fériés : report au samedi précédent).

Merci de ne présenter les sacs et les bacs qu'au plus tôt le **dimanche à 18h** et de rentrer les bacs après la collecte afin de ne pas nuire à la qualité de vie dans le village.

Contacts :  
03 89 08 36 24  
bien-trier@cc-sundgau.fr  
www.cc-sundgau.fr



Janvier	7	8	15	22	29
	↖ 30 DÉC.				
Février	5	12	19	26	
Mars	4	11	18	25	
Avril	1	8	15	22	29
	↖ 30 MARS				
Mai	6	13	20	27	
	↖ 18				
Juin	3	10	17	24	
Juillet	1	8	15	22	29
Août	5	12	19	26	
Septembre	2	9	16	23	30
Octobre	7	14	21	28	
Novembre	4	11	18	25	
	↖ 9				
Décembre	2	9	16	23	30

## Projet de végétalisation de la cour de l'école



La cour d'une école est un lieu de respiration indispensable à la vie scolaire. Espace de jeux et d'échanges, la cour de l'école constitue un élément clé du développement des enfants. Souvent bitumée, monotone et dépourvue de végétation, sa transformation par végétalisation répond tout autant à des enjeux éducatifs qu'écologiques et paysager.

### LE CONSTAT À ASPACH

Nous avons la chance d'avoir une cour suffisamment grande en terme de surface. Cependant, elle est peu agréable, ne dispose quasiment pas de zones ombragées et cantonne très souvent les élèves à des activités peu diversifiées (essentiellement courses et jeux de ballon).

Le manque d'espaces délimités permettant de proposer différentes activités (plus calmes pour certains, plus sportives pour d'autres) est parfois source de conflits entre les élèves qui n'ont pas tous les mêmes attentes sur ce moment de détente qu'est la récréation.

De plus, il a été constaté notamment lors des dernières années (ceux qui étaient présents lors des dernières kermesses doivent encore s'en souvenir !) que les vagues de chaleur sont de plus en plus précoces et de plus en plus fortes. La cour de l'école d'Aspach ne permet pas aux enfants de s'abriter sous des îlots de fraîcheur lors des temps récréatifs.

Les enfants du Conseil Municipal des Enfants ont également évoqué à plusieurs reprises le souhait de « rajouter des arbres », de « créer un jardin potager » et de « faire des temps de classes à l'extérieur ».

Nous avons aussi constaté que la cour de l'école (qui est encore d'origine, elle va avoir 30 ans !) n'est plus en très bon état, certains endroits sont bien abîmés.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'Aspach s'est engagée dans le projet de repenser la cour de l'école élémentaire pour l'adapter aux enjeux environnementaux mais également aux enjeux humains et éducatifs.

### LE PROJET

La réflexion autour de cette nouvelle cour est participative et inclut tous les usagers de la cour. La concertation avec l'ensemble des parties prenantes est un point fondamental pour construire un projet partagé.

La commune est accompagnée par la Maison de la Nature du Sundgau qui intervient auprès de tous les usagers pour les consulter et imaginer une nouvelle cour d'école.

Ces interventions vont s'échelonner sur plusieurs mois et se déclineront de la manière suivante :

- Ateliers avec les enfants (5 ateliers par classe) dans la forêt mais également en classe.
- Temps d'échanges avec les enseignants, mais aussi avec le personnel en charge de l'entretien de la cour et des bâtiments de l'école.
- Différentes sorties pour les familles avec temps d'échanges et projet de création des premiers aménagements au printemps.
- Différentes réunions de pilotage pour le diagnostic et la mise en place du projet.

Ces temps d'échanges et d'observation vont permettre à chacun de s'exprimer sur les souhaits, les idées mais également les craintes et réticences que peut soulever un tel projet.

### LES ENJEUX DU PROJET

Comme évoqué, ce projet doit répondre à différents enjeux, qu'ils soient climatiques et environnementaux ou humains et éducatifs.

Enjeux climatiques et environnementaux : désimperméabilisation des sols, création d'îlots de fraîcheur, infiltration ou récupération des eaux pluviales, lutte contre l'effondrement de la biodiversité, lutte contre le réchauffement climatique, végétalisation...

Enjeux humains et éducatifs : meilleur cadre de vie et de jeux des enfants, contact renoué avec la nature, aménagements pédagogiques, parité, mixité, apaisement du climat scolaire, développement de la créativité, intérêt pour la biodiversité...

Il doit également tenir compte des différentes contraintes et pratiques d'utilisation propres à la commune.

Il n'y a pas de projet type pour la végétalisation d'une cour. Chaque projet est unique et résulte de ces mois d'échanges et de concertation autour de cette future cour.

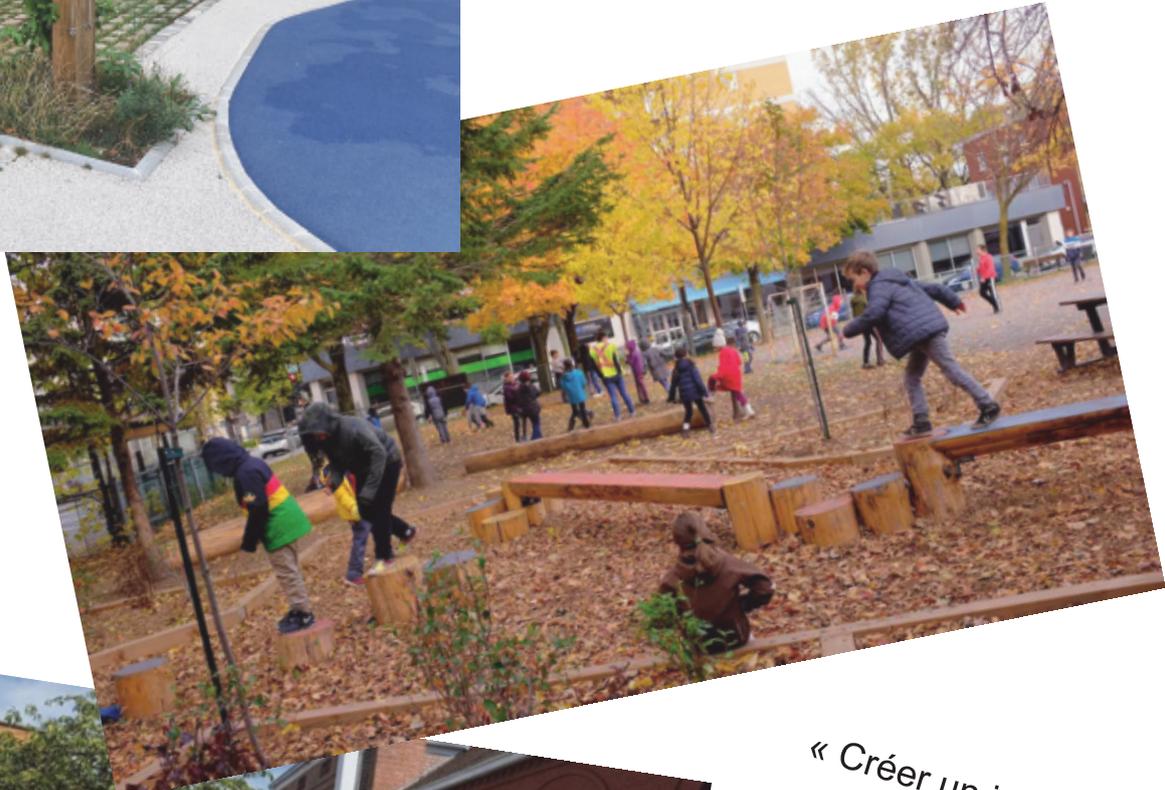
Un nouvel article vous présentera les idées et solutions envisagées par les enfants et les différents acteurs de ce projet.

À titre d'exemples, quelques photos de cours végétalisées (ci-contre) :



« Faire des temps de classe à l'extérieur. »

« Ajouter des arbres. »



« Créer un jardin potager. »



Différents enjeux, qu'ils soient climatiques et environnementaux ou humains et éducatifs.





## Brigade Verte

### Gardes-Champêtres Intercommunaux d'Alsace

Parmi les 150 domaines d'interventions pour lesquels les gardes champêtres sont habilités à intervenir, **la prise en charge d'animaux domestiques ou assimilés** occupe une part très importante de leur temps de travail.

Nous profitons de la parution de votre bulletin communal pour faire un point sur quelques réglementations relatives à « nos amis les bêtes ».

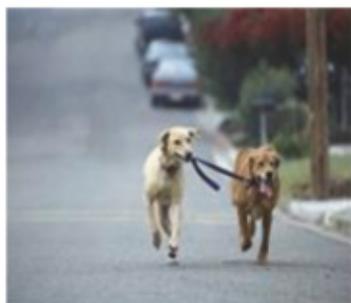


Nous détaillerons plus explicitement la réglementation pour les chiens et les chats qui sont les animaux domestiques les plus proches de l'homme. Ensuite, nous aborderons celle des autres animaux domestiques, dont ceux dits de rente et les NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie).

**Pour les chiens :** Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

(Article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

#### • Les promenades :



- **en ville :** tout chien doit être tenu en laisse (article 99.6 du Règlement Sanitaire Départementale)

- **en campagne ou forêt :** afin d'éviter tout dérangement lors de la période de mise bas du gibier, tous les chiens devront être tenus en laisse du 15 avril au 30 juin (arrêté du 31 juillet 1989, article 1<sup>er</sup>). Pour le reste de l'année, se reporter au 1<sup>er</sup> point sur les divagations.



**Pour les chats :** Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

(Article L. 211-23 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

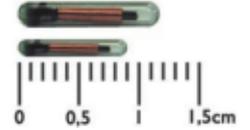
**Pour les autres animaux domestiques ou assimilés** (bovins, moutons et chèvres, chevaux, oiseaux, NACS etc...)

Ils sont considérés en divagation lorsqu'ils ne sont plus sous la surveillance effective de leur propriétaire ou détenteur (articles L.211-19-1 à L.211-21 du Code Rural).



**Attention** : En cas d'absence d'identification, tout animal en divagation, capturé, sera transféré vers une fourrière désignée par la commune (carnivores domestiques), ou placé dans un endroit de dépôt (autres animaux).

**Le principal intérêt de l'identification par tatouage ou puce électronique est de retrouver votre animal en cas de perte, de fugue, de vol ou de décès.**



Puce électronique

- **Les chiens et chats** : Le propriétaire ou détenteur d'un animal enregistré au fichier national d'identification est tenu de déclarer auprès du gestionnaire, ICAD, le décès de l'animal et les **changements d'adresse, de numéro de téléphone, ou de propriétaire.**
- Pour les **équidés**, l'identification par puce électronique est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (article L.212-9 du Code Rural).
- **les NAC** : l'identification de ces nouveaux animaux de compagnie est particulière, car il existe en fait plusieurs types de NAC. L'arrêté du 10 août 2004 impose l'identification de certaines espèces (ex : vison, moufette, tortues terrestres, perroquets, etc...).



Marquage auriculaire

**Tous les animaux d'élevage** (bovins, ovins, caprins, et porcins) sont également soumis à des règles d'identification plus ou moins fines (marquages auriculaires, tatouages).

Grâce à ces identifications, les propriétaires peuvent également être identifiés via la Chambre d'Agriculture en cas de divagation.

Afin d'éviter toute prolifération d'animaux indésirables, le **dépôt de nourriture** doit s'effectuer dans un endroit clos.

**Le nourrissage des animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons est interdit.** (Article 120 du Règlement Sanitaire Départemental).

La stérilisation est le meilleur moyen pour lutter contre la surpopulation animale et la multiplication des chats harets.



Pour plus d'informations :

**Brigade Verte (7j/7) : 03.89.74.84.04** [www.brigade-verte.fr](http://www.brigade-verte.fr)

## Les grands anniversaires en 2024

### JANVIER

Mme REICHLIN Liliane Marie Antoinette, 85 ans (19/01/1939)

### FÉVRIER

M. SCHOENIG Pierre André, 86 ans (05/02/1938)  
M. STOESSEL Raymond, 88 ans (07/02/1936)  
Mme HUBER Jacqueline Catherine Alice, 89 ans (12/02/1935)  
Mme SCHOENIG Marie Thérèse, 92 ans (15/02/1932)  
Mme STOESSEL Jeannette, 88 ans (19/02/1936)  
M. BRAND Bernard, 80 ans (19/02/1944)  
M. STOESSEL Maurice, 90 ans (24/02/1934)  
Mme STOESSEL Denise Marie Hélène, 85 ans (25/02/1939)

### MARS

M. BOHRER Thiebaut Joseph, 81 ans (04/03/1943)  
Mme GANSER Frida Marie, 89 ans (06/03/1935)  
Mme MARAVIGLIA Monique, 88 ans (07/03/1936)  
M. BREZAUULT Michel Henri Jean, 84 ans (18/03/1940)  
M. OTTIE Jean Pierre Léon, 88 ans (18/03/1936)  
Mme STOESSEL Yvette Josee, 87 ans (22/03/1937)  
Mme BRAND Marie Claire, 81 ans (25/03/1943)  
Mme LUTTRINGER Marie Marthe, 82 ans (26/03/1942)  
M. REICHLIN François Joseph, 84 ans (27/03/1940)  
M. PILLAUD Jean Yves, 81 ans (31/03/1943)

### AVRIL

Mme PFAUWADEL Léonie Anne Sophie, 92 ans (02/04/1932)  
M. EBY Gilbert François Joseph, 81 ans (05/04/1943)  
Mme LEDY Suzanne Marcelle, 88 ans (10/04/1936)  
M. FRANCOIS Bernard René José, 82 ans (16/04/1942)  
Mme FRANCOIS Christine, 81 ans (17/04/1943)  
M. HELMER Jean Jacques Marcel, 85 ans (21/04/1939)  
Mme STOESSEL Jeanne Marie, 81 ans (26/04/1943)

### MAI

M. WALTZER Richard, 83 ans (01/05/1941)  
M. CHRUSTEN Roger, 89 ans (02/05/1935)  
Mme METZGER Monique Marie, 81 ans (09/05/1943)  
Mme HUEBER Marie Louise, 85 ans (11/05/1939)  
Mme MARTIN Jeanne, 95 ans (12/05/1929)  
Mme ELLENBACH Bernadette, 84 ans (13/05/1940)  
Mme DOMELAND Odette, 85 ans (17/05/1939)  
Mme BURGY Christiane Marie Anne, 82 ans (27/05/1942)  
Mme FREYBURGER Monique Antoinette, 86 ans (27/05/1938)  
Mme STOESSEL Suzanne, 101 ans (28/05/1923)  
Mme MEYER Françoise, 80 ans (28/05/1944)

### JUIN

M. MULLER Ernest Morand, 85 ans (02/06/1939)  
Mme BIENTZ Jacqueline Odile, 94 ans (16/06/1930)

### JUILLET

M. SCHLEGEL Michel Léon Antoine, 84 ans (10/07/1940)  
Mme STORCK Ilse, 85 ans (11/07/1939)  
M. MARTIN Michel Xavier, 81 ans (11/07/1943)  
Mme EICHER Marie Madeleine, 90 ans (22/07/1934)  
M. EBY Alphonse, 83 ans (30/07/1941)

### AOÛT

Mme BREZAUULT Marie Josephe, 80 ans (06/08/1944)  
Mme MARTIN Marie Rose, 80 ans (11/08/1944)  
Mme DEYBER Suzanne Marie Alice, 89 ans (12/08/1935)  
Mme BROBST Monique Hélène, 86 ans (19/08/1938)  
Mme STOESSEL Denise Marie Jeanne Berthe, 90 ans (21/08/1934)  
Mme SCHURCH Marie Louise, 94 ans (24/08/1930)

### SEPTEMBRE

Mme LAUNET Juliette, 85 ans (03/09/1939)  
Mme OTTIE Annette, 84 ans (03/09/1940)  
M. BURGY Henri Joseph, 83 ans (10/09/1941)  
Mme BROBST Jeanne Catherine Rosa, 99 ans (10/09/1925)  
M. MEYER Arthur, 84 ans (19/09/1940)

### OCTOBRE

Mme STOESSEL Marie Louise, 91 ans (01/10/1933)  
Mme BRONCEL Michelle Suzanne Marie, 82 ans (03/10/1942)  
Mme PAROLINI Raymonde Monique, 85 ans (11/10/1939)  
M. GANSER Hubert Eugène, 85 ans (30/10/1939)

### NOVEMBRE

Mme OTTIE Anne Marie Colette, 88 ans (04/11/1936)  
Mme STIMPFLING Marie Anne, 85 ans (06/11/1939)  
M. KUEN Bernard Gérard, 84 ans (06/11/1940)  
M. PAROLINI Antoine Etienne, 81 ans (06/11/1943)  
Mme KRAEMER Yvette Andrée, 86 ans (14/11/1938)  
M. HASSAN Jean Pierre Christian, 83 ans (17/11/1941)  
M. KRAEMER François, 85 ans (21/11/1939)  
Mme MANTOANI Suzanne Catherine, 90 ans (25/11/1934)

### DÉCEMBRE

Mme BURGY Germaine Marthe, 92 ans (07/12/1932)  
M. STOESSEL Gérard, 91 ans (21/12/1933)  
M. BRAND Jean Paul, 82 ans (24/12/1942)  
Mme ELLENBACH Jacqueline, 87 ans (25/12/1937)  
Mme MULLER Christiane Odile, 82 ans (28/12/1942)  
M. HERRBACH Yves, 89 ans (30/12/1935)  
M. DELOMPRE Daniel, 80 ans (30/12/1944)

Repas des aînés janvier 2024



## Naissances

02 septembre 2023 Lina KOCER de Ezal KOCER et Esengül CARMAN

03 janvier 2024 Milo DEL BEN de Michaël DEL BEN et de Alison TOSCH

Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux Aspachois !



## Mariage

30 septembre 2023 Maxime SAINT-PICQ et Lola Alice VIVIN

Nous vous présentons nos sincères félicitations !



## Réception des Forces vives

Le 6 janvier nous avons réuni nos FORCES VIVES (associations, personnel, personnes qui participent activement et régulièrement à la vie du village...) pour un moment convivial à la Salle Polyvalente.

Un moment qui permet au Conseil Municipal et à Monsieur le Maire Fabien SCHOENIG de présenter ses vœux et d'encourager toutes les forces vives du village à continuer leur implication.

Un moment fort agréable...



## Repas des aînés

Notre traditionnelle et annuelle FETE des AINES a eu lieu le 7 janvier à la Salle Polyvalente d'ASPACH dans la joie et la bonne humeur sur le thème : sable, coquillages, soleil, mer.

Nos remerciements à TRAITEUR SIMON pour le repas impeccablement servi !

Et le Service assuré par le Conseil Municipal !

Avec des animations par nos Associations et habitants :

1. Sax o'clock
2. Chorale Sainte Cécile
3. Ameline WALTER, chanteuse aspachoise



Le calendrier des fêtes 2024 est disponible sur le site communal ou à la mairie.

## Sauvegarde du Patrimoine historique d'Aspach : 1914-1918

### ARTICLE : 1/2024

Pour la nouvelle Année 2024, je partage avec vous la riche histoire du village d'Aspach et de ses habitants lors la première guerre mondiale.

La mémoire collective d'Aspach s'efface avec la disparition de nos anciens et c'est pour cette raison que j'essaye de la sauvegarder par des écrits.

L'édition Nr 6 du 08 février 2016 et l'édition Nr 13 du 11 juillet 2018 du bulletin municipal « Tout ASPACH » donnaient au lecteur toutes les informations sur la commémoration de l'évacuation des habitants d'Aspach, du 15 décembre 1915. Ces articles étaient rédigés par Florence LAVAULT.

Les recherches historiques effectuées à ce jour, permettent de répondre à plusieurs interrogations depuis la Commémoration en 2015.

Voici les réponses après vérifications que je vous propose de développer lors des prochaines éditions du bulletin municipal « Tout ASPACH » :

- le premier soldat d'Aspach mobilisé dans l'armée allemande en 1914.
- les soldats français qui ont séjourné à Aspach en 1914.
- les soldats d'Aspach engagés volontaires dans l'armée française en 1914.
- les soldats d'Aspach dans l'armée allemande en 14-18.
- le soldat inconnu Grunenberger G. figurant sur le monument aux morts d'Aspach.
- le soldat d'Aspach Boswingel figurant sur le monument aux morts de Zillisheim.
- les photos du soldat allemand qui a peint les obus d'Aspach : Litten et Eglise.
- le train des évacués d'Aspach en Allemagne qui est revenu dans le Bas-Rhin.
- le motif réel de l'évacuation des habitants d'Aspach, le 15 décembre 1915.
- la mutation du Curé WAECKEL Aloyse d'Aspach après l'évacuation.
- la carrière de l'érudit Curé WAECKEL Aloyse.

L'interrogation qui reste sans réponse, à ce jour :

- deux familles d'Aspach inconnues ont été évacuées en Bavière, lieu inconnu ?

Merci pour vos informations et photos, contact SCHIEHLE Jean Claude :  
Tel 03 89 40 16 80.

Quand nos ancêtres prenaient la pose

Chorale à Aspach en 1913

Par Jean-Claude SCHIEHLE



Chorale Ste-Cécile à Aspach le 10 août 1913

Photo communiquée par Jean-Claude SCHIEHLE, avec la participation de Michel MARTIN, Marianne STIMPFLING et des anciens de la commune.  
La date du 10 août 1913 est sur la photo (voir le panneau en haut à droite).

1 Charles <b>HARTMANN</b> ° 24.02.1874 Aspach + 10.04.1934 Aspach	16 Aloïse <b>WAECKEL</b> curé à Aspach de 1910 à 1916 puis à Courtavon
2 Jacques <b>DOZIER</b> ° 11.05.1864 Aspach + 06.02.1950 Aspach	17 Xavier <b>BURGY</b> ° 19.09.1888 Aspach + 24.03.1968 Altkirch
3 Morand <b>MATHAE</b> ° 17.01.1875 Mulhouse + 14.10.1939 Mulhouse	18 Jean-Baptiste <b>BURGY</b> ° 26.08.1871 Aspach + 19.06.1963 Pfastatt ou bien Jean-Baptiste <b>FRIEH</b> ° 28.12.1885 Carspach + 28.04.1941 Aspach
4 Richard <b>ROESCH</b> instituteur ° 03.04.1851 Veringenstadt (D) + 25.01.1923 Sierentz	19 Joseph <b>BURGY</b>
5 Antoine <b>STOESSEL</b> (François Antoine) ° 15.09.1836 Aspach + 24.11.1917 Mussig (67)	20 Joseph <b>BURGY</b> ° 13.04.1875 Aspach + 07.07.1934 Aspach
6 Joseph <b>BIENTZ</b> D'r Bientzadéck ° 11.01.1878 Carspach + 29.12.1954 Altkirch	21 Auguste <b>BIENTZ</b> ° 21.01.1884 Aspach + 26.12.1964 Altkirch
7 Auguste <b>STOESSEL</b> ° 31.10.1879 Aspach + 21.12.1944 Altkirch	22 Albert <b>BIENTZ</b> ° 09.07.1883 Aspach + 27.11.1967 Aspach
8 Eugène <b>BURGY</b> ° 02.07.1885 Aspach + 30.11.1962 Altkirch	23 Blaise <b>ELLENBACH</b> ° 04.01.1873 Aspach + 15.09.1938 Aspach
9 Xavier <b>SCHLEGEL</b> ° 21.04.1876 Aspach + 13.03.1915 Aspach	24 Aloyse <b>WIRTH</b> ° 28.05.1893 Aspach + 03.09.1961 Altkirch
10 Joseph <b>DOZIER</b> ° 11.05.1864 Aspach + 25.11.1934 Rouffach	25 Alfred <b>OTT</b> ° 12.11.1894 Aspach (+ 06.10.1937 Ebersheim (67) ?)
11 Morand <b>SCHERRER</b> ° 06.02.1885 Aspach + 23.08.1914 Epinal (88)	26 Victor <b>BURGY</b> D'r Polihansa Victor ° 31.03.1895 Aspach + 19.06.1967 Altkirch
12 Laurent <b>KRUCKER</b> ° 01.04.1888 Aspach + 23.09.1971 Altkirch	27 Morand <b>BURGY</b> ° 01.04.1887 Aspach + 15.02.1934 Aspach
13 <b>SCHAVANNE</b> Camille ° 15.03.1893 ou Aloïs ° 28.06.1896 Aspach (Aloïs <b>SCHAVANNE</b> sur monument 14-18, + 06.05.1916)	28 Joseph <b>MULLER</b> ° 01.07.1881 Aspach + 16.11.1959 Altkirch
14 Eugène <b>BIENTZ</b> ° 20.08.1871 Aspach + 02.03.1956 Aspach	29 Théophile <b>LERDUNG</b> ° 08.09.1889 Aspach + 08.12.1914 Russie
15 Joseph <b>SCHOENIG</b> ° 23.08.1895 Aspach + 02.12.1975 Altkirch	30 Louis <b>BURGY</b> ° 09.11.1896 Aspach + 15.07.1951 Bron (69)

Vous pouvez également nous adresser une photo de groupe (classe, conscrits, association...) ancienne et de bonne qualité, concernant le Haut-Rhin, ainsi que la liste des personnes représentées, pour les publier dans un prochain numéro. La photographie vous sera bien sûr renvoyée après reproduction.

Le but de ce bulletin étant essentiellement généalogique, les dates (au minimum les années de naissance) et lieux de naissance seront des compléments appréciés, ces éléments permettent aussi d'estimer la date de la prise de vue.

## Les anagrammes de Galilée

### Les « pachas » d'«Aspach»

Anagramme est un mot féminin, on dit « une » anagramme. D'origine grecque, *ana* signifie « renversement », et *gramma* « lettre ». La plus connue des anagrammes est sans doute l'anagramme de « Marie » qui est « aimer ». En transposant les lettres de « Marie » on obtient « aimer ». Il en est de plus compliquée, « parisien » est l'anagramme de « aspirine », et « étreinte » est l'anagramme de « éternité ».

Mais venons en au domaine de la science, « la vérité » est l'anagramme de « relative », ça pose question ! Mais encore, « Et les particules élémentaires » « tissèrent l'espace et la lumière ».

Et pour terminer, l'anagramme d'« Aspach » est « pachas », d'où ce titre, « les pachas d'Aspach ! »

Mais les anagrammes ne sont pas que des jeux de mots, dans le passé, afin de s'assurer l'antériorité d'une découverte, Galilée diffusait ses découvertes sous forme d'anagramme, pour se laisser le temps de poursuivre sa recherche, tout en communiquant aux autres savants qu'il venait de trouver quelque chose. De plus cette manière de procéder ménageait un certain suspense.

### L'observation de Saturne par Galilée



Une nuit Galilée observa la planète Saturne avec une lunette, objet d'observation tout récent en 1610. Bien sûr avec cet instrument il ne pouvait pas voir les anneaux de Saturne, et il imagina que Saturne était composé de trois planètes agglutinées les unes sur les autres, l'une plus grosse et deux autres plus petites de part et d'autre de la grosse. Avant d'en savoir plus, mais pour annoncer au monde scientifique qu'il avait observé quelque chose d'étrange concernant Saturne, il écrivit à Johannes Kepler, autre très grand astronome de ce temps, le message suivant : « Smaismrmilmepoetalevmibunenugttavriss ». Kepler trouva une anagramme de ce message, en latin puisque c'était la langue d'échange des savants : « Salve umbistineum geminatum Martia proles ». Ce qui signifie, « Salut double protection du

bouclier, engeance de Mars ». Kepler a compris que Galilée avait trouvé deux satellites de la planète Mars. Kepler était dans la vérité, mais sans aucun moyen de le savoir, Phobos et Deimos les deux satellites qui tournent autour de Mars, n'ayant été découvert qu'en août 1877, soit 250 ans plus tard. Les instruments de l'époque en 1610 ne permettaient pas une telle observation.

Peu après, Galilée dévoila l'énigme : « Altissimum planetam tergeminum observavi » ce qui signifie « J'ai observé que la planète la plus haute est tri-jumelle ».

## Les phases de Vénus

Tout un chacun a déjà pu observer les phases de la Lune (premier quartier, pleine lune, dernier quartier). Ces phases sont dues aux différents éclairages de la Lune par le Soleil, en fonction de sa position. Contrairement à la Lune qui tourne autour de la Terre, Vénus tourne autour du Soleil, mais le même phénomène de phases existe pour Vénus, car elle se trouve plus proche du Soleil que la Terre !



Vers la fin de l'année 1610, toujours avec sa lunette, Galilée observe les phases de Vénus. Il publie alors l'anagramme suivante « Haec immatura a me iam frustra leguntur : o,y », ce qui signifie « Ces lettres prématurées ont jusqu'à présent été lues en vain par moi : o,y ». La solution de cette anagramme est : « Cynthiae figuras aemulatur mater amorum », ou dans sa traduction « La mère des amours imite les phases de Cynthia », la mère des amours étant bien sûr Vénus, et Cynthia étant la Lune.

Et Kepler, le 1<sup>er</sup> janvier 1611, crut avoir trouvé : « nam iovem gyrari macula hem rufa testatur » (les lettres « i » et « j » n'étant pas différenciées en 1611, J pour Jovem). Ce texte signifie : « Car Jupiter, hélas témoigne-t-on, tourne maculé d'une tache rousse ». Étonnant, car cette fausse solution à l'anagramme de Galilée, correspond à une vérité astronomique. Cette tache rouge de Jupiter n'a été observée pour la première fois que dans les années 1660 par Jean-Dominique Cassini. Et son étude postérieure permit de conclure qu'elle correspond à une forme de gigantesque ouragan sur Jupiter.

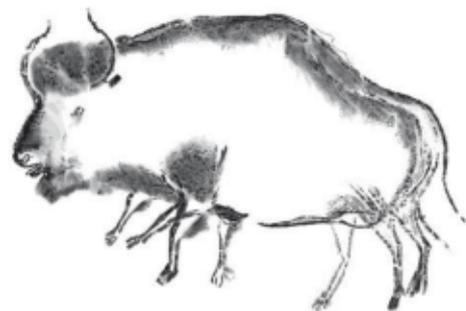
Par pur hasard de jeux de mots, les anagrammes font surgir des vérités scientifiques !

## Le boson de Higgs

Cette manière de faire des anagrammes s'est répandue durant tout le XVII<sup>ème</sup> siècle, tant et si bien que l'astronome et physicien néerlandais Christiaan Huygens proposa à la société royale de Londres d'utiliser les anagrammes pour protéger les droits de propriété sur une découverte. Mais ces pratiques ont été très vite abandonnées.

Le boson de Higgs est une particule élémentaire, prévue par la théorie dès 1964. Mais ce n'est qu'en 2012 que cette particule s'est révélée aux chercheurs du CERN à Genève. Ce boson de Higgs est également nommé « le boson scalaire ». En 2012, on n'a pas annoncé la découverte de la « bière sans alcool » ....

N.B. Il ne faut pas confondre le boson de Higgs avec le bison de Higgs, croisement entre le bison des steppes et l'aurochs, et qui est l'ancêtre disparu du bison européen actuel.



Allez, une dernière anagramme, pour le plaisir : « Albert Einstein », « rien n'est établi ».

Sources :  
Revue « Pour la sciences » de septembre 2014  
Livre « Anagrammes renversantes » d'Étienne Klein

Philippe Simon – AstroAspach

# Tout Aspach entreprend

Chefs d'entreprises, cet espace vous est dédié. Pour vous faire connaître ou communiquer au sujet de vos projets, n'hésitez pas à nous contacter pour nous soumettre vos idées d'articles concernant vos activités.

Un projet vous tient à cœur, vous avez une idée derrière la tête, je serai enchantée d'être l'artiste de cette création jusqu'à son encre ! Venez découvrir un bout de mon histoire, des tatouages à adopter, des projets déjà réalisés.

Je suis tatoueuse en début de carrière, minutieuse dans mon travail, extravertie dans la vie, j'ai à cœur d'apporter à chaque projet la touche personnelle qui donnera à chaque tatouage la fierté de son porteur.

J'ai ouvert mon shop depuis le 1er octobre à Aspach. Afin que ce projet prenne vie et une fois ma formation achevée, j'ai commencé par des petites pièces pour gagner en expérience et assurance pour pouvoir aujourd'hui réaliser en toute sérénité.

D'aussi loin que je me souviens, j'ai toujours été artiste dans l'âme : créer, modeler, inventer, dessiner... Inspirée par ma petite sœur et soutenue par mes proches, ce beau projet est devenu concret.

J'apprécie tout art, et je souhaite que la limite ne dépasse jamais mon imagination.

Tatoueuse oui ! La douleur non !

N'ayant jamais apprécié faire souffrir, j'ai compris très vite que le tatouage reste un acte douloureux et pourtant je prend comme habitude de demander fréquemment à mes clients « ça va ? La douleur ? ». Un jour, alors que je tatouais sur l'avant bras d'une cliente, je lui pose la question habituelle, sa réponse :

« j'ai mal ! ». Réagissant directement et m'excusant, elle ajouta « ah non, non, j'ai pas mal au tatouage, j'ai mal au fesses de rester assise » !

Au plaisir de vous tatouer  
« Qui s'y frotte, s'y pique »

Charley's Tattoo

Informations

Uniquement sur rendez-vous  
Contact par Instagram, Site internet, téléphone

## CHARLEY'S TATTOO

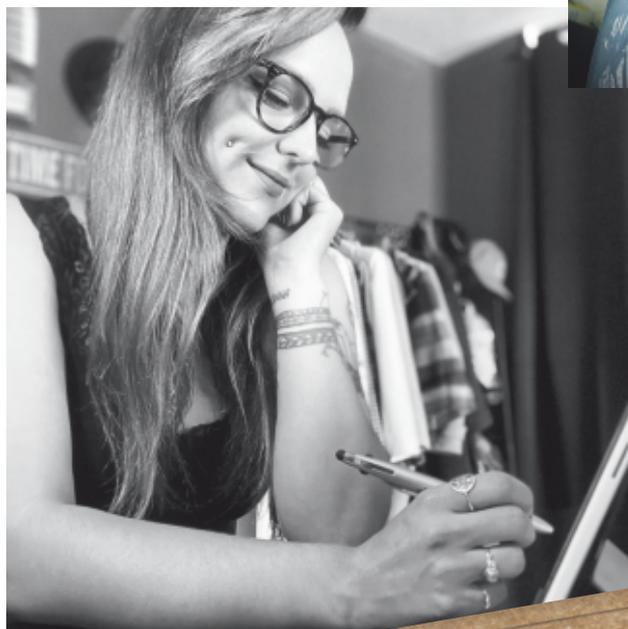
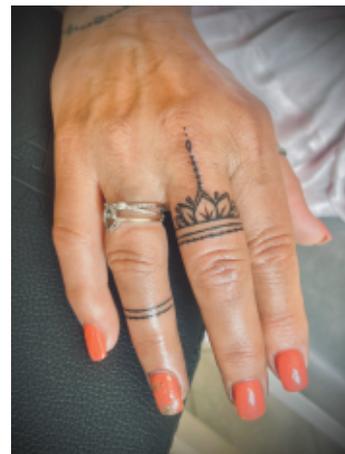
Tatoueuse

✉ [charleystattoo@gmail.com](mailto:charleystattoo@gmail.com)

☎ [06.26.61.69.70](tel:06.26.61.69.70)

📍 108, rue de thann 68130 Aspach

📷 [instagram.com](https://www.instagram.com/charleystattoo)



# Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

## Section rando :

Prochaines sorties (tranquilles...au maximum 12-15 km et 500m de dénivelé)

Dimanches 21 janvier, 18 février, 17 mars, 14 avril ; Week-end du 31mai au 2 juin dans le Jura



Renseignements : Martine GORSY 06 82 97 04 18 [aveu6813@gmail.com](mailto:aveu6813@gmail.com)

## Astroaspach, section astro de l'ASCLA :

Nous avons fêté en juillet dernier les 20 ans de l'observatoire et avons regardé un récapitulatif de tous les moments mémorables qu'on y a passés !



Nous nous réunissons tous les vendredis soirs ; n'hésitez pas à venir faire un saut pour savoir ce qu'on y fait !

Renseignements : JJ Ludwig au 03 89 40 62 79 ou <http://astroaspach.fr>

## Le club des aînés :

Ces réunions régulières ont lieu tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis du mois à partir de 13h45 à la Maison des Associations. Nous y pratiquons divers jeux de société et l'après-midi commence par un goûter. Nous faisons aussi quelques sorties.

Ci-contre le roi et les reines de 2024

Renseignements :

Madame Denise Gutleben 2 impasse de la Fontaine  
03 89 40 11 95





## Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Fernande RICH

L'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles d'Aspach vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2024

L'année 2023 s'est clôturée avec notre quatrième et dernière collecte le vendredi 24 novembre 2023. Nous exprimons notre profonde gratitude envers les 53 donateurs qui ont généreusement participé.

Durant cette collecte une cérémonie de remise de médailles a été tenue pour honorer nos donateurs fidèles, dévoués à l'acte bénévole de don de sang, apportant ainsi un soutien essentiel aux personnes malades suite à une maladie grave ou un accident.



de gauche à droite :  
Virginie Pierron  
Sylvia Muller  
Sabine Schurch  
Patricia Ottié  
Thierry Gillard  
Marie José Fritsch

Insigne de bronze 3 niveau 25 dons

- Caroline Bisson
- Thierry Gillard
- Jeremy Ledy

Insigne d'argent 4 niveau femmes 45 dons / hommes 75 dons

- Marie José Fritsch
- Sylvia Müller
- Sabine Schurch
- Philippe Guerchoux

Insigne d'or 5 niveau femmes 60 dons / hommes 100 dons

- Patricia Ottié
- Virginie Pierron

Un immense MERCI à tous pour votre dévouement, votre compassion et votre amour envers votre prochain. Félicitations pour cette distinction bien méritée.

Au cours de cette soirée, nous avons également tenu à exprimer notre gratitude particulière envers notre ancienne présidente, Madame Patricia Ottié, pour ses nombreuses années d'engagement au sein du comité et de la présidence.

Un grand MERCI lui est adressé.

Nous remercions également notre ancienne trésorière, Sandrine Horny, pour ses nombreuses années d'engagement au sein du comité

Un grand MERCI lui est également adressé.

Notre première collecte de l'année 2024 aura lieu le **vendredi 26 janvier** à partir de 16h30.

Nous comptons sur votre participation active et encourageons chacun à amener amis, collègues. Mobilisons les jeunes pour assurer la pérennité de nos collectes à Aspach.

Après quelques années d'interruption nous relancerons la vente de nos brioches dans vos foyers le samedi 16 mars 2024. Nous espérons pouvoir compter sur votre générosité et votre participation.

Fernande Rich



# Union Nationale des Combattants d'Aspach

Président : M. Jean-Luc BUCHERT (06 13 06 86 13)



UNION NATIONNALE DES COMBATTANTS ASPACH



## Union Nationale des Combattants Association d'ASPACH



Aujourd'hui... comme hier  
**L'UNC défend  
les droits  
des combattants**



L'Association UNC d'ASPACH s'adresse à vous aujourd'hui à travers ce texte afin de vous encourager à venir soutenir notre association. Nos membres, anciens combattants de tous les conflits passés, sont de plus en plus âgés et de moins en moins nombreux pour perpétuer le souvenir de nos anciens et les valeurs patriotiques qu'ils ont soutenu et défendu parfois jusqu'au péril de leur vie.

Aujourd'hui nous sommes conscients qu'il faut un sang neuf pour continuer cette mission et c'est pourquoi nous faisons appel à vous tous pour nous rejoindre dans un élan de fraternité intergénérationnel. L'Union Nationale des Combattants est une association type loi 1901, reconnue d'utilité publique, apolitique et à ce titre elle accueille **toutes** les personnes qui souhaitent participer à la pérennisation du souvenir et de la mémoire de notre Pays.

Montant de la cotisation annuelle 32,00€uros. Vous recevrez chaque mois le journal **LA VOIX DU COMBATTANT** relatant les événements et les manifestations qui ont lieu régulièrement tout au long de l'année.

### L'Union Nationale des Combattants Une Association Centenaire

- Créée après l'Armistice du 11 Novembre 1918, reconnue d'utilité publique par décret du 20 Mai 1920.
- Accueille tous ceux et celles qui ont porté les armes pour la France, leurs veuves et leurs orphelins, ceux qui partagent ses valeurs.
- Propose de resserrer les liens avec les Armées et la Gendarmerie et créer une continuité en matière de Fraternité d'armes et de solidarité, notamment au-delà du temps de service armé

### 6 bonnes raisons d'adhérer à l'UNC

- Adhérer à l'UNC, c'est recevoir une information continue sur l'actualité du monde combattant et des conseils sur les droits des combattants et victimes de guerre.
- Adhérer à l'UNC, c'est bénéficier d'une aide sociale-financière, reconversion, soutien en tant que blessé.
- Adhérer à l'UNC, c'est retrouver en toute convivialité des compagnons d'armes pour échanger et partager.
- Adhérer à l'UNC, c'est participer aux cérémonies et manifestations mémorielles.
- Adhérer à l'UNC, c'est d'être uni dans la défense des droits des combattants.
- Adhérer à l'UNC, c'est contribuer au travail de mémoire et à l'esprit de défense.

L'UNC est à l'origine d'un grand nombre d'acquis de la législation combattante en matière de réparation (pension, retraites, etc...) et de reconnaissance (carte du combattant, Titre de reconnaissance de la Nation etc...) C'est un partenaire privilégié des pouvoirs publics dans la défense des intérêts du monde combattant.

L'UNC, ce sont plus de 90 unions départementales, plus de 3500 associations locales réparties sur tout le territoire français (métropole et les outre-mer et même à l'étranger, et 170 000 adhérents.

Rejoignez-nous en nous retournant le formulaire ci-joint en le complétant et l'envoyant à l'adresse indiquée accompagné du chèque à l'ordre de : UNC ASPACH

UNION NATIONNALE DES COMBATTANTS ASPACH

Bulletin d'Adhésion à envoyer par courrier accompagné du paiement (chèque 32,00€ à l'ordre de : UNC ASPACH) à

UNC ASPACH à l'attention de Jean-Luc BUCHERT - 8, Rue des BERGERS 68130 ASPACH

Nom : ..... Prénom.....

Adresse : ..... : .....

UNION NATIONNALE DES COMBATTANTS ASPACH



## Sax o'clock

Présidente : Mme Sandra DILLESEGER (06 71 50 60 43)

Sax o'clock vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.



Nous avons eu le plaisir de jouer à Aspach le 6 janvier 2024 pour les vœux de Monsieur le Maire et le 7 janvier 2024 pour la fête des aînés.

Nous sommes toujours à la recherche de saxophonistes.

Alors si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

- soit par mail à l'adresse [ensemble.saxoclock@gmail.com](mailto:ensemble.saxoclock@gmail.com)
- soit par téléphone au 06.37.57.51.18 ou 06.71.50.60.43.



## Cercle Sainte Cécile d'Aspach

Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)

Bonjour à tous,

Le mois de janvier est déjà derrière nous mais il n'est pas trop tard pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2024. Les membres du Cercle Sainte Cécile se joignent tous à moi pour vous souhaiter paix, santé, joie et bonne humeur !

Un grand merci à vous tous, venus nombreux assister à l'une de nos représentations de « Wenn d'Vergangeheit weder ufftaucht ». Nous avons passé un excellent moment en votre compagnie.

Nous vous attendons encore plus nombreux au foyer Sainte Cécile à partir du 16 mars, pour 8 représentations de « l'emprunt russe », de Dominique Ghesquière et Pascal Chivet. Et il s'agit bien d'un texte en français ! Avis aux amateurs !

Réservations au 06.38.38.59.57 à partir de mi-février.

Au plaisir de vous retrouver très bientôt,  
Bien cordialement,  
Fabien Itty



## CASBA (Badminton)

Présidente : Mme Floriane BARBOSA - [casbaspach@gmail.com](mailto:casbaspach@gmail.com)



## Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)



## Conseil de Fabrique d'Aspach

Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)



## AGS (gestion de la salle polyvalente)

Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)



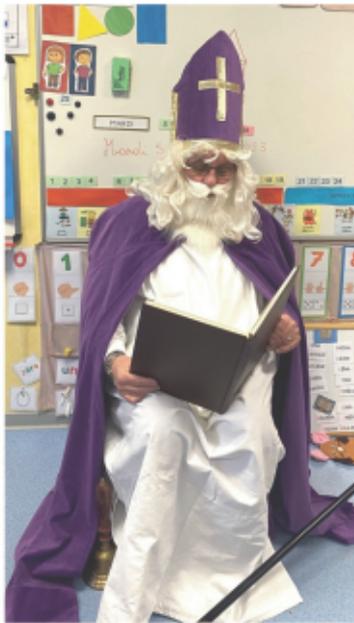
# Nos fêtes d'hiver à l'école maternelle

## Les élèves de Petite et Moyenne Section vous racontent...

Mardi 5 décembre, Saint Nicolas est venu nous rendre visite, comme chaque année...



Nous avons fait des manalas, chacun le sien !



Puis Saint Nicolas est venu. Nous lui avons chanté des chansons. Nous lui avons donné des carottes pour son âne qui était resté à l'entrée du village ! Il nous a apporté des friandises et des mandarines.

Merci, Saint Nicolas, de penser à nous chaque année...

Quelques jours plus tard, Monsieur le Maire est venu nous voir. Lui aussi, il aime beaucoup nous entendre chanter. Et pour Noël, il avait un petit paquet pour chacun... Merci beaucoup !!



Et en ce début de nouvelle année, nous avons fait des galettes. Avec notre roi et notre reine, nous vous souhaitons à tous une



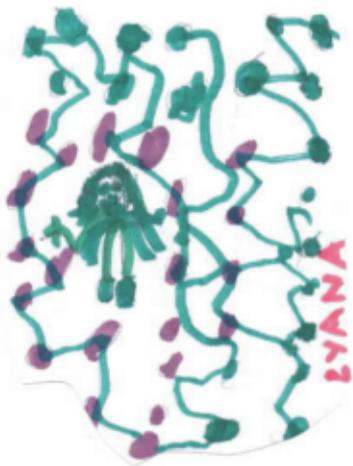


Les ULIS racontent...  
Le concert de Noël



Vendredi 22 décembre 2023 nous sommes allés dans la salle polyvalente pour chanter des chants de Noël.  
Elham

A la fin du concert de Noël, nous avons fait une photo avec toutes les classes. Emma



LES ÉLÈVES DE Madame Wentzel et les ULIS ont chanté : LA pluie d'hiver.  
Elif

Ce jour-là, on pourrait mettre une tenue de Noël.  
Eléonore



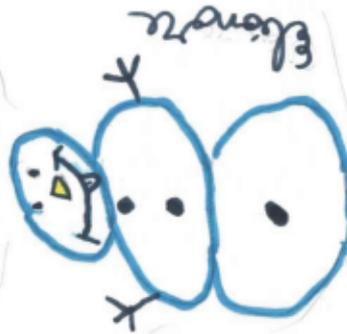
La classe de Madame Gully a chanté deux chansons. Yoan

Les élèves de Madame Maurer ont chanté "les lutins  
faveurs"  
Luce



Moi JE  
chanter,  
n'aime PAS  
MUHAMMED

Stéphanie a mis une belle tenue de Noël.  
Noël, Eve



J'ai appris une belle robe rouge. Véronique



J'avais UN  
beau  
de  
NOËL  
UN  
AVEC  
même dessous.  
MOÏSE



## RENTÉE 2024

### INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE POUR LES ENFANTS NÉS EN 2021 ou pour les nouveaux arrivants

**Merci de passer en mairie avec les documents suivants (entre le 5 février et le 23 février 2024) :**

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance.
- un justificatif de domicile.
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, rougeole, oreillons et rubéole.

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription, ainsi que des feuilles de renseignements à compléter pour l'inscription définitive auprès de l'école.

Cette démarche d'inscription auprès de l'école doit se faire **rapidement** après passage en mairie.

La directrice vous recevra sur RDV (☎ 09.60.48.14.11) à l'école élémentaire.

La directrice,  
Aurélie MAURER

cérémonie du 11 novembre  
photos : Michel MARTIN



animations au repas des aînés



AG du Sous-groupe d'Altkirch de l'UNC le 21 octobre 2023



réception des Forces Vives  
du village

le prochain numéro de Tout  
Aspach est prévu pour fin  
mai 2024

